

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement						ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS  Pour les abonnements, annonces et réclamations, s'adresser à l'EDITOGO BP 891 — Tél. 21-37-18 — Fax (228) 21 61-07 LOME  Les abonnements et annonces sont payables d'avances
	1 an		6 mois		3 mois		
	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion	
Togo.....	6 000	—	3 300	—	1 725	—	
France, Afrique.....	—	8 400	—	4 620	—	2 415	
Autres pays.....	—	12 000	—	6 600	—	3 450	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION :

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TEL : 21-27-01 — LOME

## SOMMAIRE

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### AVIS, COMMUNICATIONS, ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation).....	1
Récépissé de déclaration d'association.....	11
(Avis de perte de titres fonciers).....	11

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### AVIS, COMMUNICATIONS, ET ANNONCES

#### CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

#### AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

*Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.*

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de Kpalimé, Lomé, Aného, Tsévié, Tchaoudjo, Pagouda, Vogan, Kara, Bafilo et Dapaong.

Suivant réquisition, n° 20292 déposée le 6-7-99 M. AMEYI Komla Mawulawoé, profession de député à l'Assemblée nationale, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 56 ha 10 a 41 ca, situé à Kloto Yokélé connu sous le nom de Kponvé et borné au nord par la propriété Mathieu Zossou, au sud par BONNEY Kokouvi, à l'est par le Titre foncier n° 8065, Clément DOGBE Lolo et Akoto et à l'ouest par Nyawuvé Komi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20293 déposée le 1-7-99 Mme REMA Kpaba, profession gestionnaire comptable, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Agoe Nyivé connu sous le nom Lotissement gendarmerie et borné au nord par le lot n° 943, au sud par le lot 947, à l'est par le lot 944, à l'ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20294 déposée le 1-7-99 Mr FATONZOUN Mawutoé, profession planificateur en transport, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé connu sous le nom de Kélégou et borné au nord par une rue non dénommée de 28 m, au sud par le lot 406, à l'est par le lot 415 et à l'ouest par le lot 413.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20295 déposée le 1-7-99 M. ANDJO Tchamdja, profession Ministre, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 23 a 96 ca, situé à Agoe Nyivé connu sous le nom Lotissement gendarmerie et borné au nord, au sud par deux rues non dénommées de 14 m, à l'est par les lots n°s 497 et 498 et à l'ouest par les lots n°s 491 et 492.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20296 déposée le 2-7-99 M. AGBOKOU Adodo Martin, et Mme AGBOKOU Régine Marcelle Annie profession économiste pharmacien, demeurant et domicilié à Lomé, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise demandent l'immatriculation au Livre foncier de la république togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Lomé, connu sous le nom Hédzranawoè et borné au nord par le n° 2237, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 2232 et à l'ouest par le lot n° 2230.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leurs connaissances, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 297 déposée le 2 - 7 - 1999, Mme ASSIGNON Abra, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 01 ca situé à Agoènyivé, connu sous le nom de Lotissement Gendarmerie et borné au nord par le lot n° 193, au sud par la route Agoènyivé Adidogomé, à l'est par le lot n° 196 et à l'ouest par le lot n° 194 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 298 déposée le 7 - 7 - 1999, Mme Niglessi Adjovi SOBO, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 30 ca situé à Aflao Totsivi, connu sous le nom de Adidoade et borné au nord la route Adidogomé Agoènyivé, au sud par les lots n° 534 bis et 535 bis, à l'est par le lot n° 533 et à l'ouest par les lots n° 534 bis et 535 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 299 déposée le 7 - 7 - 1999, Mme do - Régo Afiavi Siricatou, profession de notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Agoènyivé, connu sous le nom de Lotissement gendarmerie et borné au nord par le lot n° 1041, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 1044 et à l'ouest par les lots n° 1039 et 1038.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 300 déposée le 7 - 7 - 1999, M. AGBODJAVOU Kodjovi Dodji profession de médecin, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Agoènyivé et borné au nord par le lot n° 252, au sud par le lot n° 255, à l'est par le lot 253 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 301 déposée le 7 - 7 - 1999, Mme TUAKLI-ATSU Akuvj Emefa, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère

irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Kanyikopé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété des héritiers Amegee Kuwaye.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 302 déposée le 7 - 7 - 1999, M. GABA Ayité, profession d'ingénieur statisticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 01 ca situé à Kpogan, connu sous le nom de Yovokopé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété des héritiers Hounkpati Apézouké.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20303 déposée le 8 - 7 - 1999, M. TETE Dayi Enyalagbessi, profession de conducteur d'engins, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 40 ca situé à Agovoudou, et borné au nord par la route nationale n° 2, au sud, à l'est par Wodomé Messan et à l'ouest par Wodomé Mawuko.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 304 déposée le 8 - 7 - 1999, M. TETE Dayi Enyalagbessi profession de conducteur d'engins, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 71 ca situé à Gbodjomé, connu sous le nom de Togokomé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Kpogli Gbénevena.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 305 déposée le 8 - 7 - 1999, M. FAWUBO Essebe Kokou, profession d'agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain

bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 as 67 cas situé à Lomé, connu sous le nom de Massouhoin et borné au nord par le lot n° 160, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 162 et à l'ouest par le lot n° 163.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme APALOO Dédé Kossiwa, épouse AGBOBADA et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 306 déposée le 9 - 7 - 1999, M. Ali TAGBA Tetérehu, profession d'agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 02 ca situé à Lomé Aflao connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par le lot n° 1241, au sud par une rue de 16 m, à l'est par les lots n° 1242, 1240 et 1242 bis et à l'ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Ouro SAMA Alassani et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20307 déposée le 9 - 7 - 1999, Me Dosseh Adjanon Ekoué Dodji, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 03 ca situé à Lomé connu sous le nom de Adakpamé, et borné au nord par le lot n° 209, au sud par les lots n° 208 et 219, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot n° 218.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme ADJALLAH Adan et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 308 déposée le 9 - 7 - 1999, Mme Sodji A. Charlotte Emilienne, épouse DJANKALE profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé majeure, non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 01 ca situé à Aného, connu sous le nom de Agbata et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Djiko Nouaméssi.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à DJANKALE Kokou Adelakou et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 309 déposée le 9 - 7 - 1999, Mme Goncalves Ayaba Odette, profession d'employée de bureau, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 51 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Yakoe Agblégan et borné au nord par un passage de 6 m, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par le lot n° 3 et à l'ouest par le lot n° 2..

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 310 déposée le 12 - 7 - 1999, M. LAWSON Hellu Laté Aho Mewusse, profession d'attaché d'administration, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 as 06 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Hédjranawoé et borné au nord par une rue de 34 m, au sud par le lot n° 71, à l'est par le lot 65 et à l'ouest par le lot 67.

Il déclare que ledit immeuble appartient à KATO Ayawovi Bruno et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20311 déposée le 12 - 7 - 1999, Mme Michèle BRENNER, épouse Ayivi-Ga Togbassa, profession de comptable à la Brasserie, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 89 ca situé à Agbalépédogan, et borné au nord par le lot n° 1155, au sud par le lot n° 1145, à l'est par une rue non dénommée de 18 m et à l'ouest par les lots n° 1156 - 1146.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 312 déposée le 18 - 4 - 1999, M. Ahouissi Mensah, profession d'ingénieur des T.P., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 33 as 27 ca situé à Badja, connu sous le nom de Agoudja et borné au nord par Adovlo Sodji, au sud par la collectivité Kpati Djedje, à l'est par la collectivité Kokou Katamani et à l'ouest par la collectivité Kodjo Kouvo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 313 déposée le 28 - 4 - 1999, M. Ahouissi Mensah, profession d'ingénieur des T.P., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 ha 02 a 29 ca situé à Kévé, connu sous le nom de Agoudja Badja et borné au nord par la propriété Ahouissi, au sud par la propriété Houmedjro F. Houdjago, à l'est par Kokou Katamani et à l'ouest par la route Agoudja Agoudekpe

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 314 déposée le 28 - 4 - 1999, M. Ahouissi Mensah Kokou, profession d'ingénieur des T.P., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 12 ca situé à Aného, connu sous le nom de Glidji et borné au nord par le lot n° 592, au sud par le passage de 8 m, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 594.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20315 déposée le 28 - 4 - 1999, M. Ahouissi Mensah Kokou, profession d'ingénieur des T.P., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 26 ca situé à Aného, connu sous le nom de Glidji et borné au nord par le lot n° 590, au sud par les lots n° 594 et n° 595, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot n° 591.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 316 déposée le 28 - 4 - 1999, M. Ahouissi Théophile, profession d'ingénieur des T.P., demeurant et domicilié à Lomé, majeur, non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier.

gulier, d'une contenance totale de 6 a 23 ca situé à Sokodé, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord par la collectivité Dagbovi, au sud et à l'est par deux rues non dénommées de 12 m et à l'ouest par la collectivité Pagalam.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 317 déposée le 14 - 7 - 1999, M. Kouami Mayi-Mava Kpéglo, profession d'administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 68 a 32 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Apédokoé et borné au nord par la propriété Akato Folly et à l'ouest par une rue de 16 m, au sud par une rue existante, à l'est par la rue Akato Folly.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 318 déposée le 14 - 7 - 1999, M. Kpeglo Kouami Mayi-Mava, profession d'administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Aflao, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord, à l'ouest par la propriété Kpéglo Kouami Mayi-Mava, au sud et à l'est par la collectivité Nolivi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20319 déposée le 14 - 7 - 1999, M. Kpeglo Kouami Mayi-Mava, profession d'administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 48 a 55 ca situé à Aflao, connu sous le nom de Apédokoé et borné au nord par une piste de 16 m, au sud par le terrain de la collectivité Akato Folly, à l'est par une piste de 14 m et à l'ouest par la rue Akato Folly de 24 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 320 déposée le 15 - 7 - 1999, M. Gloga Togbé Yaovi, profession de maître tailleur demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de

nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 57 ca situé à Agoényivé, connu sous le nom de Sogbossito et borné au nord par une placette, au sud par le lot n° 58, à l'est par le lot n° 60 et à l'ouest par un passage de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 321 déposée le 16 - 7 - 1999, M. BANAWAÏ Amah Bawimodome, profession de chef centre Borne Fonden, demeurant et domicilié à Farendè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 50 a 59 ca situé à Pagouda, connu sous le nom de Farendè et borné au nord par le service des affaires sociales, au sud par la collectivité Nondahoule, à l'est par la collectivité Batcho Karabola et à l'ouest par la route Kouméa Kétao.

Il déclare que ledit immeuble appartient à projet Borne Fonden FHP (Farendè) 0333 et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 322 déposée le 19 - 7 - 1999, M. Anyinefa Koumedzro, profession d'attaché d'administration en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 77 a 06 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Klobatème et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Nodounou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20323 déposée le 19 - 7 - 1999, M. Ogbonin Yao, profession de Tacheron en bâtiment, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 40 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Kélégougan et borné au nord par le lot n° 1316, au sud par le lot 1315, à l'est par le lot n° 1328 et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Agbégnigan Jean de l'Espoir AKAKPO et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 324 déposée le 20-7-1999, M. ADZAFUI Yao Nyatéfé, profession d'ingénieur en retraite demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 90 ca situé à Kpalimé, connu sous le nom de Nyivémé et borné au nord par une rue non dénommée de 12 m, au sud par la propriété Kudzu Philippe, à l'est par une rue non dénommée de 10 m et à l'ouest par la propriété Folli Tsétsé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 325 déposée le 20-7-1999, M. Woglo Amessinou, profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Vogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 03 a 78 ca situé à Vogan Dalkpodji, connu sous le nom de Kpétémé et borné au nord par la collectivité Amegnona Kpomégbé, Amoussou-Togbli Kpolinou et Woglo N'Ménan, au sud par Woglo N'Ménan, Mezikpi Sodoli, Adanlessossi Sotodji, et Yepegni Komlavi, à l'est par Sevon Soleté, et sevon Azonligno et à l'ouest par la collectivité Ameyitou Agbléssessi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 326 déposée le 20-7-1999, M. Woglo Amessinou, profession de cultivateur demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 42 a 74 ca situé à Vogan Dalkpodji, connu sous le nom de Kpétémé et borné au nord par Akiti Messanvi, au sud par Amoussou Djilagbe et Tronou Gamélé, à l'est par Hoingbesso Eklou et à l'ouest par la collectivité AGBON Amétépé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20327 déposée le 20-7-1999, M. Woglo Amessinou, profession de cultivateur demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti,

consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 37 ca situé à Vogan Bamé, connu sous le nom de Oumakpoé et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par Woglo Ama, à l'est par une rue de 10 m et à l'ouest par Setodji Toudéka.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 328 déposée le 20-7-1999, M. Dakocre Bawa Benoît profession de fonctionnaire au GTA demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 87 ca situé à Aflao Totsi, connu sous le nom de Wataklassoukopé et borné au nord par le lot n° 725, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par les lots n° 724 bis et 722 et à l'ouest par les lots n° 726 et 727.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20329 déposée le 20-07-99 Mme KOUEGAH-TOYO Ayaba Vinolia, profession de couturière, demeurant et domiciliée à Accra, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 07 ca 59 situé à Aflao Avedji connu sous le nom de Wataklassoukopé et borné au nord par le lot n° 242, au sud par la voie ferrée Lomé-Kpalimé, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par les lots n° 243 et 245

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20330 déposée le 21-07-99 M. SAMATI Ahlongah Nutsuti, profession d'instituteur à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 29 ca 74 situé à Lomé-Agoènyivé connu sous le nom de zone d'extention et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par les lots n° 32 et 34 à l'ouest par le lot n° 31.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20331 déposée le 21-07-99 M. DAMOBE Mankanla, profession de comptable au CHU, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 67 ca situé à Agoényivé connu sous le nom de zone de réinstallation et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 631, à l'est par le lot n° 629 et à l'ouest par le lot n° 628.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20332 déposée le 26-07-99 M. KUEVIAKOE Patrice Dovi, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 01 ca situé à Kossi Agbavi et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Kouleahanawo Amémélio Koffi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme LAWSON Cathérine Cathia Florentia Latré et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20333 déposée le 21-07-99 M. AKOGO Koffi Richard, profession : retraité demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 86 ca 57 situé à Adidogomé connu sous le nom de Hetsavi et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par une rue non dénommée, à l'est par les lots n° 56 et 59 et à l'ouest par les lots n° 54 et 55.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20334 déposée le 21-07-99 M. HOUNSIHOU Avouleté K., profession douanier à la retraite demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 55 ca situé à Lomé-Aflao connu sous le nom de Gakli et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par le lot n° 809, à l'est par le lot n° 810 et à l'ouest par le lot n° 808.

Il déclare que ledit immeuble appartient à AKAKPO Silité Benjamin et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20335 déposée le 21-07-99 M. AZIAGBE Kodjo Biamawu, profession de T. de société I. F. U. demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 a 08 ca situé à Lomé-Afalo connu sous le nom de Apédokoé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité BOTOZAN.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Essah Dovi Komi Agbéko et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20336 déposée le 22-07-99 Mme HILLAH Améyo Christine, profession de secrétaire à la retraite demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 43 ca situé à Hédzranawoé connu sous le nom de Akpikame et borné au nord par les lots n° 9 et 10, au sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'est par le lot n° 22 et à l'ouest par le lot n° 6.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20337 déposée le 23-07-99 M. TONYI Adjété, profession d'agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 01 a 98 ca situé à Asahou Fiagbé connu sous le nom de Agou et borné au nord par la propriété Gbétanou K. Agbatéré, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Amega Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20338 déposée le 23-07-99 M. DOWOU Rabiou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au

Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 98 ca situé à Lomé-Aflao connu sous le nom de Wataklassoukopé et borné au nord par le lot 421, au sud par une rue en projet, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'est par le lot n° 422.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20339 déposée le 31-03-99 Mme ADAWOUSO Afi épouse GNANOU, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé-Agoènyivé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1042, à l'est par le lot 1043 et l'ouest par les lots n°s 1039 et 1040.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20340 déposée le 26-07-99 M. GAGLO Kokou Paul, profession d'inspecteur des PTT en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 77 ca situé à Kévé Agbo et borné au nord par la collectivité Akoumany, au sud et à l'ouest par la collectivité Alokpa et à l'Est par la collectivité Kotoka.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20341 déposée le 26-07-99 Mme PERE Damatom, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissante de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 26 ca situé à Kara connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord, au sud, à l'ouest par la propriété Egbohhou et à l'est par une rue en projet de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20342 déposée le 26-07-99 M. MADJRI Messan Damertus, profession de directeur de COMAFRIC, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 32 ha 26 a 26 ca situé à d'Alavé connu sous le nom de Tolokpoe et borné au nord par les collectivités Acacha Anikouvi, Agblegoe Koami et Adzraho, au sud par les collectivités Lawanda, Logo et Aziagbedon Apéti, à l'est par la collectivité Apéti Dankou et à l'ouest par le grand Poteau ligne haute tension.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20343 déposée le 26-07-99 M. MADJRI Messan Damertus, profession de directeur de COMAFRIC demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 61 ha 10 a 11 ca situé à d'Alavé Tolokpoe connu sous le nom de Zogbakopé et borné au nord par la collectivité Awuia, au sud par la collectivité Apeda, à l'est par les collectivités Ayivi Dogboevi, Midoagbodji Kossi Xanouvi Apéti Sedzro Kossivi et à l'ouest par la propriété Simplicite et Adjelevi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20344 déposée le 27-07-99 M. Yao Kossi Kafoui, profession de marin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 27 a 70 ca 69 situé à Sanguera connu sous le nom de Atiéme et borné au nord par la collectivité Ehom, au sud et à l'ouest par la collectivité Klama Mikando et à l'est par la collectivité Attigan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20345 déposée le 27-07-99 Mlle Kuadjovi Ayédewou Bayi, profession de secrétaire demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatricu-

lation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 02 ca situé à Lomé connu sous le nom de Adidogomé et borné au nord par le lot n° 5 au sud par la route Adidogomé Ségbé, à l'est par le lot n° 12 et à l'ouest par le lot n° 10.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20346 déposée le 27-07-99 M. Combey Corneille AGBODJAN, profession de géomètre en retraite demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 26 a 14 ca situé à Kpéssi connu sous le nom de Amidji et borné au nord par une de 10 m, au sud par M. Mohlinto AZANYESSE, à l'est par une rue de 16 m et à l'ouest par Segninou Agbenyégan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20347 déposée le 27-07-99 Mme Adanou Akouvi, profession de commerçante demeurant et domicilié à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 03 ca 51 situé à Agoènyivé connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par le lot 46, au sud par le lot 50, à l'est par la rue de 28 m et à l'ouest par le lot 48.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20348 déposée le 27-07-99 M. Mensah Kuevi Ayi, profession d'enseignant demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 87 ca situé à Lomé-Aflao connu sous le nom de Gakli et borné au nord par les lots n° 42-43-44, au sud et à l'ouest par deux rues dénommées de 14 m et à l'est par le lot n° 51.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Mensah Kouevi-Gah Assiongbo et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20349 déposée le 28-07-99 M. BOROZE L. Tchaa, profession d'inspecteur des douanes demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 60 ca situé à Agoènyivé connu sous le nom de Fiové et borné au nord par la collectivité Djegbe, au sud par la route Agoènyivé Vaplossito, à l'est et à l'ouest par la propriété Bokovi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20350 déposée le 28-07-99 M. ALEKE Kossi Akoffato, profession d'assistant d'hygiène d'Etat demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 01 ca situé à Lomé-Aflao connu sous le nom de Maman N'Danida et borné au nord par le lot n° 444, au sud par le lot n° 448, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 446.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20351 déposée le 29-07-99 M. SEKPONA Kossi, profession comptable demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 08 ca situé à Lomé-Aflao connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1480, au sud par la rue de 18 m, à l'est par le lot n° 1481 et à l'ouest par un terrain non identifié.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20352 déposée le 29-07-99 M. BOKO Amévi, profession de professeur de CEG demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 47 ca situé à Lomé-Tokoin connu sous le nom de N'Kafu et borné au

nord par la rue de 12 m, au sud par le lot n° 64, à l'est par les lots n° 47 et 65 et à l'ouest par les lots n° 45 et 62.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AKOUETE Améwonovi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20353 déposée le 30-07-99 Mlle Yéhouessi Modukpè, profession de Ménagère demeurant et domicilié à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 52 ca situé à Lomé-Agoènyivé connu sous le nom de Fiovi et borné au nord par une rue en projet de 16 m, au sud par le lot n° 236, à l'est par le lot n° 238 et à l'ouest par le lot n° 234.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20354 déposée le 30-07-99 M<sup>c</sup> Mouhamed Tchassona Traoré, profession de Notaire demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 02 ca 43 situé à Bafilo connu sous le nom de Azodide et borné au nord par le lot n° 32, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par le lot n° 34 bis et à l'ouest par la route nationale n°1.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Yaya Maman Awali et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20355 déposée le 30-07-99 M<sup>c</sup> Mouhamed Tchassona Traoré, profession de Notaire demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 51 ca situé à Hédzranawoé et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot n° 404, à l'est par le lot n° 407 bis et à l'ouest par le lot n° 401.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Zakari Télébi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20356 déposée le 30-07-99 M<sup>c</sup> Mouhamed Tchassona Traoré, profession de Notaire demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 66 ca situé à Agoènyivé connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n° 179, au sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'est par le lot n° 182 et à l'ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Tchare Tchayazi Tchagao et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20357 déposée le 30-07-99 M<sup>c</sup> Mouhamed Tchassona Traoré, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 50 ca 89 situé à Lomé connu sous le nom de Aflao-Batomé et borné au nord par une rue en projet de 14 m, au sud par le lot n° 256, à l'est par le lot 262 et à l'ouest par le lot n° 261 bis.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. BATCHO K. Mathias et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20358 déposée le 30-07-99 M<sup>c</sup> Mouhamed Tchassona Traoré, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca situé à Agoènyivé connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n° 359, au sud par le lot n° 365, à l'est par les lots n° 362 et 364 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme AGBERE Kokoh Lami et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20359 déposée le 30-07-99 M<sup>c</sup> Mouhamed Tchassona Traoré, profession de Notaire demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation

tion au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 58 ca situé à Lomé et borné au nord par le lot n° 400, au sud par une rue de 14 m, à l'est par le lot n° 395 A. et à l'ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Katakpahou Homdé Touré et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20354 déposée le 30-07-99 Mme Mensah Dzidzo Quamba s/c Ezonsou Johnson notaire, profession de directrice de société, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 26 ca situé à Dapaong connu sous le nom de Cinkassé et borné au nord par une route, au sud et à l'ouest par la propriété de Djinaba Sana, à l'est par la route nationale n°1 Togo-Burkina.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Pour le Conservateur de la propriété foncière  
P.O. Mme Afiwa d'ALMEIDA

**RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION**  
**N° 036/MISD-SG-DAPSC-DSC**

Dénomination : "Centre d'Etude et de Recherche en Médecine Traditionnelle Appliquée" (C.E.R.ME.TR.A)

Siège : Aného (P/Lacs) -Togo

*Buts* : - Montrer le vrai visage de la pharmacopée et de promouvoir la médecine traditionnelle au Togo ;

- Favoriser les échanges, la coordination et la collaboration entre phytothérapeutes et thérapeutes chercheurs.

Lomé, le 17 janvier 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Décentralisation  
**Général A. Sizing WALLA**

**Avis de perte de Titres Fonciers**

Avis est donné au public de la perte du Titre foncier de la République togolaise n° 5939 vol. XXXI Fo 7 appartenant à M. Johnson Clarence demeurant et domicilié à Lomé.

*Pour deuxième insertion*

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier n° 11268 RT, Vol LVII, Fo 124 appartenant à M. AGBEKO Yawo Etsi administrateur civil au ministère de l'Economie et des Finances.

*Pour deuxième insertion*

Avis est donné au public de la perte du Titre foncier de la République togolaise n° 2748 vol. XV Fo 23 appartenant à la dame Mama Paulina KPOTO demeurant et domiciliée à Lomé.

*Pour deuxième insertion*

